



Délibération n°6

Conseil Municipal du Lundi 31 mai 2021

Finances/Subventions

Domaine de compétence :
7.10 – Finances- Divers

Le Lundi Trente et Un Mai deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
20/05/2021

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 03/06/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN.

Objet : Étals sur le Port d'ETAPLES SUR MER -Tarifs de location pour l'année 2021

Rapporteur : Monsieur Franck TINDILLER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Tarifs de location des étals pour l'année 2021

Vu l'article R 612-2 du Code des ports maritimes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'occupation du domaine public portuaire d'ETAPLES du 16 Mai 2017 formalisant les obligations réciproques de la Commune et du Département dans le cadre de l'exploitation des étals de pêche et du local à déchets réfrigéré,

Vu la Commission « Marine » en date du 13 avril 2021, proposant de maintenir pour 2021 le tarif de 1795 €.

Considérant qu'il y a lieu chaque année de délibérer sur le tarif applicable à la location des étals ainsi que sur la convention d'occupation des aubettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver le tarif applicable en 2021 d'un montant de 1 795 €uros (mille sept cent quatre vingt quinze euros)

La délibération est adoptée par 29 voix pour et 3 contre.

Vu pour être affiché le 3 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.